

### TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N $^{\circ}$  017–211704218 – 20231214-CM2023 121-DE

Accusé de Réception Préfecture Recu le 18/12/2023 – Publié le 18/12/2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

## **OBJET**:

CM2023\_121 Cimetière Concessions et taxes funéraires Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote

28

DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations

18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le huit décembre deux mille vingt-trois.

#### **PRESENTS**:

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS /ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

#### **ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES:**

Madame JUAN représentée par Madame TOURNEUR Madame LAPEYRADE TISON représentée par Monsieur MOREL

# <u>ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE</u>:

Madame ROUIL

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**:

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE

1, PLACE GASTON BALANDE

B.P. 108 – 17600 SAUJON

TÉL.: 05 46 02 80 07

Fax: 05 46 02 91 92

contact@saujon.fr

www.saujon.fr

#### **CIMETIERE**

# TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Madame RATISKOL, Adjointe, propose à l'assemblée de modifier le prix des concessions et redevances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➤ D'ADOPTER le prix des concessions et redevances, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

	Pour mémoire TARIFS	TARIFS au 01/01/2024
	au 01/01/2023	€
	€	<b>≃</b> 5 %
CONCESSIONS		
- Concession trentenaire, le m <sup>2</sup>	100,00	105,00
- Concession cinquantenaire, le m <sup>2</sup>	150,00	157,00
- Concession columbarium, la case		
. 5 ans (renouvelable pour 15 ans)	250,00	262,00
. 15 ans	490,00	514,00
Emplacements cinéraires :		
. 15 ans	110,00	115,00
. 30 ans	220,00	231,00
Emplacements cinéraires + cavurnes municipales :		
. 15 ans	600,00	630,00
. 30 ans	780,00	819,00
Au titre de l'occupation du domaine public :		
Tarif par mois non fractionnable		
. REDEVANCES DANS LE DEPOSITOIRE		
- pendant les trois premiers mois :	20,00	21,00
- au delà des trois premiers mois :	70,00	73,00
JARDIN DU SOUVENIR		
- Fourniture et pose d'une plaque sur la colonne du souvenir	63,00	66,00
Colonne du Souvenn	05,00	00,00

Pour : 28 Contre : / Abstention : /

Fait et délibéré le 14 décembre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA